



Le progrès, une passion à partager

Organisme certificateur mandaté par  
**AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37  
[www.lne.fr](http://www.lne.fr)

**GRILLE TARIFAIRE**  
**MARQUE NF – ELEMENTS DE PROTECTION ET EQUIPEMENTS POUR**  
**PISCINE**



Janvier 2022

PRESTATIONS	TARIFS(en € HT)
<b>Obtention de la certification (par site de production)</b>	
Instruction technique du dossier	4753
<b>Audit</b> : Forfait France (frais de séjour et de déplacement en sus : voir ci-dessous.) NF Equipements pour piscine	4449
Supplément pour les audits des sites en Europe hors France (frais de séjour et de déplacement en sus : voir ci-dessous.)	373
<b>Essais</b>	Sur devis
<b>SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production)</b>	
<b>Suivi qualité du dossier</b>	3759
<b>Audit</b> : Forfait France (frais de séjour et de déplacement en sus : voir ci-dessous)	4044
Supplément pour les audits des sites en Europe hors France (frais de séjour et de déplacement en sus : voir ci-dessous.)	372
<b>Essais</b>	Sur devis
<b>Droit d'usage de la marque NF</b>	10% des montants facturés dans le cadre de la surveillance des produits certifiés (hors frais de séjour et déplacement)
<b>EXTENSION D'ADMISSION</b>	
<b>Instruction de la demande – frais fixe</b>	1410
<b>Instruction de la demande – Frais par diamètre/gamme</b>	124
<b>Audits</b>	Cf. suivi
<b>Essais</b>	Sur devis
<b>MAINTIEN DU DROIT D'USAGE</b>	
<b>Maintien du droit d'usage (par demande)</b>	1410
<b>VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	
<b>Instruction du dossier</b>	2039
<b>Audits</b>	Sur devis
<b>Essais</b>	Sur devis
<b>DEMANDE ADMINISTRATIVE</b>	
<b>Traitement d'un recours contre décision</b>	2837

<b>FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT</b>	
<b>Déplacement en France métropolitaine</b>	
Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site, fonction du nombre de jours sur site :	Forfait France
Jusqu'à 1 jour	399
1.25 à 2 jours	636
De 2.25 à 3 jours	831
De 3.25 à 4 jours	1020
De 4.25 à 5 jours	1205
En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.	
<b>Déplacement en Europe</b>	
Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site, fonction du nombre de jours sur site :	Forfait Europe
Jusqu'à 1 jour	499
1.5 à 2 jours	730
De 2.5 à 3 jours	920
De 3.5 à 4 jours	1110
De 4.5 à 5 jours	1300
De 5.5 à 6 jours	1490
En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.	
<b>Déplacement Dom Tom et hors Europe</b>	
Les frais de séjour et de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.	
Des frais administratifs de traitement de ces frais réels d'un montant de 250€ sont également appliqués.	

**TARIFS UNITAIRES DES ESSAIS**

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS(en € HT)</b>
Frais fixes	248
Essais hydrostatiques a 23 +/-2°C (§ 7.1) et Pression maximale de service (§7.3)	651
Essais hydrostatiques a 55 +/-2°C (§7.2) et Pression maximale de service (§7.3)	767
Essai de traction (§7.4)	260
Essai au vide (§7.5)	547
Essai de rupture de l'armature (§7.6)	915
Rayon de courbure (§7.7 et 7.1)	377
Rayon de courbure à froid (-10°C) (§7.8)	443
Perte de masse au chauffage (§7.9)	688
Aspect, dimension et marquage	242
<b>Essais matière:</b>	
Fabrication de plaque pour masse volumique, dureté, traction	315
masse volumique selon la norme NF EN ISO 1183-1 pour les compositions vinyliques souple et rigide	168
dureté shore selon la norme NF EN ISO 868(pénétreur A [les compositions vinyliques souples] ou D [les compositions vinyliques rigides])	91
Vieillessement UV (xenon -1000hrs) (§7.10) et contrôle aspect pour la 1 <sup>ère</sup> référence	6062
Vieillessement UV (xenon -1000hrs) (§7.10) et contrôle aspect pour les références suivantes	816